

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourse BAFA : 200€ pour devenir animateur

Clisson Sèvre et Maine Agglo a voté une nouvelle enveloppe budgétaire pour accompagner les jeunes désireux de passer leur BAFA. Ce soutien de 200€ est un encouragement à devenir animateur et à rejoindre les structures du territoire.

Face aux difficultés de recrutement que connaît actuellement le secteur de l'animation socioculturelle, Clisson Sèvre et Maine Agglomération a décidé de soutenir ces métiers par le versement d'une subvention individuelle aux personnes âgées de 16 à 25 ans qui passent leur BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur). « Notre Agglomération est mobilisée sur la question de l'attractivité des métiers de l'animation. Par le versement de cette bourse BAFA, nous souhaitons lever d'éventuels freins financiers et permettre au plus grand nombre de passer leur BAFA », explique Véronique Neau-Redois, Vice-présidente à la jeunesse à Clisson Sèvre et Maine Agglo. La collectivité a ainsi voté le 21 mai une enveloppe de 4 000 € pour l'année 2024, permettant de financer 20 bourses BAFA.

Avec ce brevet en poche, les jeunes peuvent travailler dans des accueils de loisirs ou espaces-jeunes pour des jobs saisonniers ou plus pérennes. Au-delà du plaisir d'animer les vacances des enfants et des jeunes, décrocher son BAFA peut créer des vocations et donner envie d'embrasser une carrière dans l'animation.

Le BAFA, qu'est-ce que c'est ?

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est un brevet qui permet d'exercer la fonction d'animateur dans le cadre d'accueils collectifs d'enfants ou jeunes, à partir de 3 ans. La formation est dispensée par des organismes habilités par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

L'aide de 200 € attribuée par l'Agglomération est cumulable avec d'autres dispositifs (CAF de Loire-Atlantique, E.pass jeunes Culture Sport,...).

Les conditions pour y prétendre

- Résider sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo,
- travailler quatre semaines minimum dans un accueil collectif de mineurs (accueil de loisirs, espace jeunes...) situé sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo,
- être âgé de 25 ans maximum au premier jour du premier stage,
- remplir le dossier de demande de bourse au plus tard 6 mois après la fin de la session d'approfondissement.

Respecter au moins l'une des conditions suivantes :

- être non imposable ou rattaché à un foyer fiscal non imposable,
- être demandeur d'emploi,
- être étudiant boursier au cours de la période de formation,
- être rattaché à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur à 1 500 €

Dans la limite des fonds annuels disponibles.

Le formulaire de demande d'aide est téléchargeable sur <https://famille.clissonsevremaine.fr>

Plus de renseignements auprès du service Famille : **02 40 54 87 37 / famille@clissonsevremaine.fr**

Contact presse : Delphine Guérin, Service Communication – delphine.guerin@clissonsevremaine.fr – 02 40 57 57 89

CLISSON, SÈVRE & MAINE  13 rue des ajoncs 44190 Clisson - Tél. 02 40 54 75 15 - accueil@clissonsevremaine.fr

Aigrefeuille-sur-Maine - Boussay - Château-Thébaud - Clisson - Gétigné - Gorges - Haute-Goulaine - La Haye-Fouassière - La Planche
Maisdon-sur-Sèvre - Monnières - Remouillé - Saint-Fiacre-sur-Maine - Saint-Hilaire-de-Clisson - Saint-Lumine-de-Clisson - Vieillevigne



www.clissonsevremaine.fr